



Tél : 07.69.31.76.24

5 rue Alfred Dubois - 91460 MARCOUSSIS

Mail : brocante.marcoussis@gmail.com

Site : www.marcoussis.fr



FICHE D'INSCRIPTION

NOM _____

Prénom _____

Adresse _____

CP _____ Ville _____

Tél. _____

Email _____

☐ Particulier : Vide grenier

☐ Professionnel : Braderie

☐ Professionnel : Antiquités-Brocante

MARCOUSSIS = 7 € le mètre linéaire

EXTERIEURS = 14 € le mètre linéaire

Alimentaires (6 mètres linéaires compris dans forfait)

- Extérieurs = **150 €**
- Marcoussis = **à voir sur place**

Supplément : forfaitaire de 30 € pour les camions d'objets encombrants stationnant autour des places

Longueur souhaitée : _____ mètres

Montant réglé : _____ €

☐ Espèces ☐ Chèque ☐ Carte bancaire

N° de Reçu : _____

ATTENTION : Si vous avez acheté des objets pour les revendre votre activité est assimilée à celle de brocanteur ou d'antiquaire, vous risquez la vérification approfondie de votre situation commerciale et fiscale et vous vous exposez aux sanctions prévues par décret,

Si les objets mis en vente se révèlent volés, vous encourez une peine d'emprisonnement et/ou une amende qui pourra atteindre la moitié de la valeur des objets recelés (article 460 du code Pénal)

LA VENTE D'ARMES EST INTERDITE

Seulement pour les particuliers :

Conformément au code du commerce et notamment l'article 310-2 modifié par la loi du 4/08/2008 et au décret paru au JO du 7/01 et à l'arrêté du 9/01/2009 relatif aux ventes au déballage, il est désormais obligatoire de signer lors de votre inscription une attestation précisant que vous n'avez pas déjà participé à deux manifestations de même nature dans l'année en cours.

Rayer la mention inutile

J'atteste sur l'honneur ne pas participer à plus de deux brocantes dans l'année.

Je certifie avoir lu le règlement intérieur au verso de cette fiche.

Date et Signature

Chèque à l'ordre de : Brocante de Marcoussis

Cadre réserve aux organisateurs

IDENTITÉ : CNI - Permis - Passeport - Titre de séjour N° : _____

RÈGLEMENT INTERIEUR DE LA BROCANTE

Il n'y a pas de places réservées, sauf pour les **riverains** et les **alimentaires** (munis du ticket ad hoc). Les riverains s'installent devant leur maison.

Les alimentaires et les camions autorisés ont un emplacement numéroté, délimité, avec marquage au sol.

Les exposants seront placés en fonction de leur arrivée **par des placiers**, ils s'engagent à respecter l'emplacement qui leur aura été attribué à partir de 6h00 le matin.

À 7h30, les places non occupées seront considérées comme libres et pourront être à nouveau vendues. Il n'y aura **aucun remboursement**.

A. Stationnement :

- Il est **interdit de conserver son véhicule** sur la brocante **sauf autorisation spéciale mentionnée sur le ticket**.
- Les parkings à votre disposition vous seront indiqués par les placiers.

B. Sécurité :

- Un poste de premiers secours est installé devant la police municipale (17, rue Alfred Dubois)
- Tout participant s'engage à respecter les limites de la brocante.
- Tout participant installé sur la rue Alfred Dubois et le boulevard Nélaton, s'engage à laisser un passage de sécurité **de 4 m** au centre de la voie **pour les véhicules d'urgence**

C. Inscriptions et frais de participation.

Tout participant devra :

- Remplir une fiche d'inscription, accepter le présent règlement, justifier de son identité physique ou morale par une pièce d'identité et un K-bis de moins de 3 mois pour les professionnels.
- Présenter sa pièce d'identité et le reçu fourni à l'inscription, à toute réquisition des organisateurs ou des représentants de l'ordre.
- Acquitter :
 1. Un droit en fonction de la longueur de son emplacement, y compris pour les habitants de la ville s'installant devant chez eux. (*)
 2. Un forfait pour les vendeurs de nourriture, y compris pour les commerçants de la ville dans leur boutique.
 3. Un supplément pour les camions d'objets encombrants stationnant autour des places.
- Il sera délivré un reçu à présenter à toute réquisition des organisateurs.

D. Inscription le jour de la brocante : SEULEMENT POUR LES PARTICULIERS

- Dans la limite des places disponibles, il sera possible de s'inscrire auprès des placiers en présentant un justificatif d'identité. Les droits seront acquittés directement auprès des organisateurs aux entrées de la brocante.

E. Entrées de la brocante :

- À l'est —> carrefour Rue A.Dubois / Rue J. de MONTAIGU : installation à partir de la rue de la chaussée
- À l'ouest —> carrefour Rte d'Orsay / Rte de Beauvert : installation à partir du boulevard Nélaton

F. Propreté de la ville :

- Chacun est responsable de son emplacement, il s'engage donc à le laisser propre en évacuant tous les résidus de son exposition. La police municipale est en droit de verbaliser si des déchets sont laissés sur la voie publique.
- Chacun respectera les espaces verts

Toute tentative de prosélytisme confessionnel ou politique est interdite dans cette manifestation et entraînera l'exclusion immédiate de la brocante sans remboursement.

Nous souhaitons que le respect de ces consignes, permette à tous de passer une excellente journée. Cependant en cas de litige s'adresser aux organisateurs **situé place du 19 mars 1962** où une permanence sera assurée toute la journée.

(*) Les riverains désirant exposer devant leur porte devront réserver leur emplacement dans les premiers jours des inscriptions et le matérialiser avant 4h le matin de la brocante.